



ACTUALITÉS DU DROIT ET DE LA DÉONTOLOGIE
Droit des Affaires
Comptabilité
Déontologie des avocats

7-9 mai 2015



Contexte

Le droit est une discipline qui subit de perpétuels changements.
Le droit des affaires, la comptabilité et la déontologie ne font pas exception.

Le droit des sociétés a connu des changements successifs importants, sous l'effet de l'Acte Uniforme OHADA entré en vigueur en RDC en 2012, puis sous l'effet de l'Acte Uniforme révisé en 2014. L'adoption de la Société par Actions Simplifiée constitue à cet égard un apport majeur. L'examen de ces réformes et de cette nouvelle forme de société ainsi que du régime des conventions d'actionnaires et des droits attachés aux titres permet d'entrevoir la richesse des mécanismes que tant les investisseurs que les praticiens du droit se doivent de maîtriser pour accroître l'efficacité des structures sociétaires.

Le règlement des litiges est une question épineuse qui passe de plus en plus souvent par le recours à l'arbitrage. Une compréhension des mécanismes et procédures s'impose également pour garantir un règlement efficace, rapide et juste des conflits en droit des affaires. Elle est aussi indispensable au praticien du droit. Le développement des modes alternatifs de règlement des conflits (MARC), qui inclut l'arbitrage et la médiation, doit inciter un nombre croissant de praticiens à s'y intéresser.

Dans le sillage de l'adhésion au Traité OHADA, la RDC s'apprête à réformer en profondeur les règles d'organisation des professions comptables. L'enjeu est de taille : celui de la fiabilité du contrôle des informations comptables fournies par les entreprises aux tiers. C'est l'un des critères majeurs de l'évaluation des sociétés examiné par les investisseurs nationaux et internationaux.

Enfin, la profession d'avocat est, elle-aussi, confrontée aux défis posés par les mutations légales, technologiques et de marché.

Les règles traditionnelles qui régissent la profession sont appelées à subir des changements importants tout en préservant les principes de base tels que le secret professionnel.

Pour participer à la formation continue et à la remise à niveau des Avocats et Magistrats dans un cadre contextuel de plus en plus internationalisé et compétitif, la société Iplus Consulting, en partenariat avec le Cabinet De Wolf & Partners, organise à Kinshasa un séminaire sur le droit des affaires destiné aux praticiens du droit en République Démocratique du Congo.

Le public cible

Les orateurs qui animeront le séminaire ont été choisis pour leur excellente maîtrise de ces sujets qu'ils présenteront et commenteront à l'attention d'un public composé notamment d'avocats, de magistrats, de professionnels de la comptabilité et de juristes d'entreprises.

Objectifs du séminaire

La formation a pour objet de familiariser le praticien aux mécanismes importants du droit des affaires en mettant l'accent sur des aspects contentieux ou non de cette matière foisonnante et à lui présenter les évolutions constantes que subit de plus en plus la déontologie.

Les thèmes énumérés ci-après de manière non exhaustive seront abordés.

1) En droit des Affaires :

Droit des sociétés

- Formes usuelles de sociétés
- Fonctionnement des organes
- Droits attachés aux titres
- Répartition des bénéfices et conventions léonines
- Conventions d'actionnaires
- Prévention des conflits entre actionnaires
- Le cas particulier de la SAS

Arbitrage

- Arbitrage institutionnel et arbitrage ad hoc
- Les qualités de l'arbitre
- La procédure arbitrale, de la demande à la sentence
- L'arbitrage organisé sous l'égide de la CCJA
- Peut-on annuler une sentence arbitrale ?
- Les rôles respectifs de la CCJA et des juridictions nationales
- Exécution des sentences arbitrales

Sûretés

- Examen général des sûretés en droit OHADA
- Le rôle du RCCM

2) En déontologie

Les interventions du législateur

- La modernisation de l'organisation de la profession - l'évolution de la procédure disciplinaire
- Les tentatives d'effacement du secret professionnel – le blanchiment de capitaux
- La transparence dans les relations avec les clients et l'accroissement du devoir d'information préalable
- Les réactions aux évolutions jurisprudentielles – les comptes de tiers

Les réformes assumées par la profession

- La réduction des incompatibilités et l'extension du périmètre de la profession
- L'adaptation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication
- L'ouverture à la publicité et au démarchage
- La diversification de l'exercice de la profession – le cabinet de l'avocat, l'exercice de la profession en groupe, l'ouverture aux tiers
- L'effacement d'une certaine forme de confraternité face aux assauts de la concurrence – la succession d'avocats, l'action dirigée contre un confrère

3) En comptabilité

Cadre légal du Commissaire aux comptes « CAC » (AUSCGIE et AUOHC)

Cadre légal et réglementaire du contrôle de la gestion des sociétés commerciales :

Nomination et cessation de la qualité des CAC

- Valeur probante des documents, contrôle des comptes, collecte et publicité des informations comptables
- Missions légales du CAC
- Obligations du CAC
- Droits des CAC
- Sanctions pénales

Cadre légal sur l'exercice de l'expertise comptable et du CAC (Loi sur ONEC)

- Organisation professionnelle
- Conditions d'admission et d'exercice
- Formation et stage
- Discipline et déontologie
- Honoraires
- Sanctions

Autres normes professionnelles d'experts-comptables de l'IFAC comparées aux dispositions de loi sur l'ONEC :

- Formation de base et formation continue,
- Déontologie.
- Contrôle qualité
- Enquête
- Organisation et documentation de la mission

Profil des formateurs



Patrick DE WOLF

Avocat au barreau de Bruxelles, membre du Cabinet De Wolf & Partners. Maître de conférences à l'UCL. Auteur d'articles et d'ouvrages spécialisés en droit des sociétés et en droit de l'arbitrage. Spécialisé en droit OHADA, il a donné de très nombreuses formations en la matière, en Europe et en Afrique. Praticien de l'arbitrage, il est régulièrement désigné en qualité d'arbitre, principalement par le CEPANI et la CCI.



Michel VLIES

Avocat au barreau de Bruxelles depuis 1981. Associé du cabinet ELEGIS, il y développe son expertise en droit immobilier et particulièrement en droit du bail, matière dans laquelle il est auteur de divers articles et ouvrages spécialisés.

Actif depuis de nombreuses années au sein des institutions du barreau, il a été bâtonnier de l'Ordre francophone du Barreau de Bruxelles, au cours des années 2012-2014.

Ayant dispensé pendant de longues années le cours de déontologie dans le cadre de la formation professionnelle des avocats, il est aujourd'hui membre de la commission de déontologie du barreau de Bruxelles et chargé du cours d'Ethique et de déontologie de la médiation aux Facultés universitaires Saint-Louis.



Jean Pierre PFINGU

Licencié en Sciences Économiques appliquées/Gestion Financière de l'Université de Kinshasa (UNIKIN), Monsieur Jean-Pierre PFINGU compte 35 ans de carrière en expertise comptable accomplie en RDC auprès de la firme internationale Coopers & Lybrand devenue PriceWaterhouseCoopers pendant 16 ans et qu'il a quitté au grade de manager d'audit et de fiscalité avant de rejoindre Deloitte & Touche Congo devenue GPO Partners Congo. Il a dirigé GPO Partners Congo en qualité d'associé gérant en charge de l'audit et de la fiscalité jusqu'en 2014.

Depuis 2015, il est associé-gérant du cabinet d'expertise comptable « JPP&Associés ».

Monsieur PFINGU a également exercé la fonction de conseiller du Ministre de l'Économie et Industrie de la RDC en charge de l'inspection économique.

Agréé par la Banque centrale en qualité de commissaire aux comptes pour les institutions financières en RDC, Mr PFINGU est membre fondateur et Président honoraire de l'Institut des Réviseurs Comptables de la RDC qui elle-même est membre de la Fédération des experts comptables Francophones (FIDEF) et de la Pan African Federation of Accountant (PAFA)

Programme

Jour 1 : Jeudi 7 mai 2015

MATIN	<p>Déontologie : les interventions du législateur</p> <p><i>Michel Vlies, avocat, chargé de cours aux facultés universitaires Saint Louis, ancien bâtonnier de l'Ordre francophone du barreau de Bruxelles.</i></p> <ul style="list-style-type: none">• La modernisation de l'organisation de la profession · l'évolution de la procédure disciplinaire• Les tentatives d'effacement du secret professionnel – le blanchiment de capitaux• La transparence dans les relations avec les clients et l'accroissement du devoir d'information préalable• Les réactions aux évolutions jurisprudentielles – les comptes de tiers
APRÈS-MIDI	<p>Déontologie : les réformes assumées par la profession</p> <p><i>Michel Vlies, avocat, chargé de cours aux facultés universitaires Saint Louis, ancien bâtonnier de l'Ordre francophone du barreau de Bruxelles.</i></p> <ul style="list-style-type: none">• La réduction des incompatibilités et l'extension du périmètre de la profession• L'adaptation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication• L'ouverture à la publicité et au démarchage• La diversification de l'exercice de la profession – le cabinet de l'avocat, l'exercice de la profession en groupe, l'ouverture aux tiers• L'effacement d'une certaine forme de confraternité face aux assauts de la concurrence – la succession d'avocats, l'action dirigée contre un confrère

Jour 2 : Vendredi 8 mai 2015

MATIN	Droit des sociétés <i>Patrick de Wolf, avocat et maître de conférences à l'Université catholique de Louvain</i> <ul style="list-style-type: none">• Formes usuelles de sociétés• Fonctionnement des organes• Droits attachés aux titres• Répartition des bénéfices et conventions léonines• Conventions d'actionnaires• Prévention des conflits entre actionnaires• Le cas particulier de la SAS
APRÈS-MIDI	Comptabilité : cadre légal du CAC (AUSCGIE et AUOHC) <i>Jean Pierre Pfingu, réviseur, associé gérant du cabinet d'expertise « JPP & Associés »</i> <p>Cadre légal et réglementaire du contrôle de la gestion des sociétés commerciales :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nomination et cessation qualité des CAC• Valeur probante des documents, contrôle des comptes, collecte et publicité des informations comptables• Missions légales du CAC• Obligations du CAC• Droits des CAC• Sanctions pénales <p>Cadre légal sur l'exercice de l'expertise comptable et du CAC (Loi sur ONEC)</p> <ul style="list-style-type: none">• Organisation professionnelle• Conditions d'admission et d'exercice• Formation et stage• Discipline et déontologie• Honoraires• Sanctions

Jour 3 : Samedi 9 mai 2015

MATIN	Résolution des conflits : l'arbitrage <i>Patrick de Wolf, avocat et maître de conférences à l'Université catholique de Louvain</i> <ul style="list-style-type: none">• Arbitrage institutionnel et arbitrage ad hoc• Les qualités de l'arbitre• La procédure arbitrale, de la demande à la sentence• L'arbitrage organisé sous l'égide de la CCJA• Peut-on annuler une sentence arbitrale ?• Les rôles respectifs de la CCJA et des juridictions nationales• Exécution des sentences arbitrales
12H30	Clôture



Date et lieu

Le séminaire de formation se déroulera du **mercredi 6 mai au vendredi 8 mai 2015**.
Il aura lieu à l'**hôtel Royal sis avenue Kitona n°3 dans la commune de la Gombe**.

Modalités pratiques

Ce séminaire sera dispensé sur base d'une inscription préalable et moyennant une participation aux frais selon les modalités indiquées dans le document en annexe.



3 avenue Lukusa, Quartier Golf, Commune de la Gombe
Kinshasa, République Démocratique du Congo
E-mail : info@iplusconsulting.net
Téléphone : + 243 823762894 – +32 478 747360